



DEPARTEMENT DE LA VIENNE
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

**DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL DU 6 FEVRIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le six février à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 30/01/2023

Etaient présents : Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Laurent ROBIN, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Alain BARBOTTIN, Céline COUÏC, Edmond GENDARME, Anne DAVID, Marie-Claude DEPONT, Frédéric FAGES, Carl HOLGADO-ROTAMERO, Patrick LEDOUX, Claudie RAYMOND, Isabelle SATTÀ, Céline VRILLAC.

Etaient représentés : Carole DEHEUNYNCK (Pouvoir à Laurent ROBIN), Jean-François DABILLY (Pouvoir à Dominique CHAINE), Maryline CUNHA-RIBEIRO (Pouvoir à André GUIGNARD), Arnaud DE BELINAY (Pouvoir à Bertrand FRAPPE), Nicolas MOINE (Pouvoir à Frédéric FAGES), Marie-Paule TIFFAULT (Pouvoir à Claudie RAYMOND).

Etaient absents et non représentés :

Secrétaire de séance : Marie-Claude DEPONT

2023-07 SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES.

La délibération a pour objet d'accorder des subventions aux coopératives scolaires des écoles Anne Frank et Marcel Pagnol.

Rappel des effectifs scolaires 2022-2023 :

Ecole Anne Frank : 109 élèves

Ecole Marcel Pagnol : 109 élèves

VU la loi du 1^{er} juillet 1901 au contrat d'association,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1611-4,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2001-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

AR Prefecture

086-218602720-20230206-2023_07-DE
Reçu le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023

Ecole Marcel Pagnol	Ecole Anne Frank
3.75€ / élève soit 408.75€	3.75€ / élève soit 408.75€
500€ (projet de classe flexible)	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** les subventions aux coopératives scolaires pour l'année scolaire 2022-2023.

Votants	23
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil municipal de Thuré
Fait à Thuré le 07 FEV. 2023

Le Maire
Dominique CHAINE



AR Prefecture

086-218602720-20230206-2023_07-DE
Reçu le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023